

ETUDE ECOFFEY

Avocats – Rechtsanwälte – Attorneys at law

Inscrits au barreau de Fribourg

David Ecoffey

LL.M. Universität München (LMU)
LL.M. Droit fiscal (Tax) Université Genève
CAS en magistrature pénale
david.ecoffey@eu-avocats.ch

Simon Murith

Avocat
simon.murith@eu-avocats.ch

Par courriels uniquement

*Aux Membres de la Commission
« Promotion et développement des
infrastructures d'énergies
renouvelables » (2024- DEEF-25)*

Fribourg, le 13 mars 2025
N/réf. : DE/mh

**Concerne : « Volet éolien du plan directeur cantonal – Mât de mesure à Billens »
Communiqué de presse**

Mesdames, Messieurs les Membres de la Commission,

Continuant d'agir au nom et pour le compte des Communes opposées au volet éolien du plan directeur cantonal, je vous prie de trouver en annexe et pour information le communiqué de presse que j'adresse ce jour aux médias romands.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Membres de la Commission, à l'assurance de mes sentiments distingués.

David Ecoffey

Annexe mentionnée

Communiqué de presse : Mât de mesure à Billens

Les communes de La Sonnaz, Vuisternens-devant-Romont, Grangettes, Billens-Hennens, Siviriez, Sâles, Sorens, La Verrerie et Belfaux directement touchées par quatre des sites éoliens inscrits dans le Plan directeur cantonal désapprouvent la décision du Conseil d'Etat de placer les mâts de mesure uniquement dans ces périmètres et non pas aux endroits qui auraient permis de trouver les meilleurs sites. Cette année de mesures de vent ouvrira la voie aux subventions fédérales. L'existence ou non de vent devient une question secondaire.

1. Les mesures de vent : la piste de lancement pour l'obtention des subventions

En vertu de la nouvelle législation fédérale sur l'énergie (Ordonnance fédérale sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables, OEnER, annexe 2.4, art. 3), la demande pour l'obtention de subventions à hauteur de 60% pour l'ensemble des coûts de construction des éoliennes est conditionnée à la prise de mesure de vents pendant une année. Ainsi, ce mât de mesure ouvre en réalité la porte à la construction d'un parc éolien à cet endroit, alors qu'Olivier Curty ne cesse de dire qu'il n'y a pas encore de projet concret. Cela est d'autant plus gênant que ces mesures sont financées par les collectivités publiques (Canton et Confédération), avec de l'argent public, alors qu'elles devraient l'être par les promoteurs du futur parc éolien de la Côte du Glâne, soit Groupe E Greenwatt SA et leur partenaire, à savoir les Services industriels de Genève SIG. Cette situation est unique en Suisse, où il incombe aux promoteurs d'assumer les coûts. Or, on parle de CHF 270'000.— environ par mât, ce qui interroge à l'heure où le Conseil d'Etat cherche des économies, n'hésitant notamment pas à demander au Grand Conseil de reconsidérer certaines de ses décisions. L'entêtement à vouloir placer les mâts de mesure exclusivement sur les sites désignés par le plan directeur cantonal, parfois à quelques kilomètres seulement les uns des autres, sans maillage et en laissant l'immense majorité du territoire cantonal sans mesures, démontre le caractère « alibi » du COPIL mis en place, dont la véritable mission n'est visiblement que de donner un vernis de respectabilité à un plan directeur cantonal gravement vicié.

2. Une parcelle marquée par son passé

Par quel hasard la parcelle choisie est justement directement voisine de celles retenues par Groupe E Greenwatt SA dans son rapport d'identification de mai 2013, rapport connu du Service de l'énergie depuis cette époque ? Bien plus, le propriétaire privé de la parcelle qui abrite le mât de mesure a donné sa signature à Groupe E Greenwatt SA en décembre 2017. On doit en conclure, ce qui ressort des faits dénoncés par les communes et confirmés par le rapport de l'IDHEAP (Université de Lausanne), que les liens entre Groupe

E Greenwatt SA et le Service de l'énergie sont toujours aussi actifs en 2025 et que le Service de l'énergie n'a pas l'intention de changer sa manière de travailler : il reste au service du Groupe E. Jusqu'à quand l'Etat de Fribourg admettra cette collusion d'intérêts ? Il est vrai que la question n'attend pas de réponse puisque le Conseil d'Etat n'a pas hésité, après l'avoir caviardé au point de le rendre illisible, à donner publiquement au rapport de l'IDHEAP un contenu totalement contraire à la vérité. Il a en effet dissimulé la conclusion de l'IDHEAP selon laquelle il y avait bien eu conflit d'intérêts dans l'élaboration du plan directeur cantonal, ce que le Service de l'énergie connaissait d'emblée au moment où il a choisi ennova SA : « **un plan directeur cantonal pour Groupe E Greenwatt SA établi par Groupe E Greenwatt SA via ennova** ». Nous renvoyons ici à la lecture du commentaire des communes sur le rapport de l'IDHEAP, publié notamment sur le site internet de la Commune de La Sonnaz.

3. Des éoliennes nouvelles générations ? en fait les plus hautes d'Europe

L'ensemble de la nouvelle zone industrielle Côte du Glaney comptera une dizaine d'éoliennes (dans un premier temps évidemment puisqu'une fois la première volée d'éoliennes installée il sera d'autant plus aisé de justifier une densification, le mal étant déjà fait) qui pourront n'être qu'à une distance de 300 m des habitations car la zone est agricole (cf. Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit OPB annexe 3). Tous les pays européens appliquent des distances supérieures, mais pas la Suisse et surtout pas Fribourg, avec les plus grandes éoliennes d'Europe. Dans sa communication, le Service de l'énergie a relevé que ces éoliennes seraient le produit d'une nouvelle technologie. Cette déclaration pompeuse cache simplement le fait qu'il s'agira en effet des plus grandes éoliennes d'Europe, d'une hauteur totale de 250 m et d'un diamètre de 160 m ce qui induit une surface tournante de 20'000 m². Les nuisances acoustiques nocturnes de plus de 103 dB ne seront mesurées qu'*a posteriori*, une fois les éoliennes installées.

4. Et le vent ne devient plus qu'un élément secondaire

Ces dernières semaines, alors que l'éolien est censé jouer un rôle essentiel pour la période de fin de l'hiver, il n'y a eu que peu de jours avec du vent capable de déplacer suffisamment rapidement une pale d'une quinzaine de tonnes dans les plaines glânoises. Le site qui publie les résultats des mesures de vent actuelles ne mentionne pas quelle vitesse est nécessaire pour que la production soit rentable et que le prix du kWh soit raisonnable pour les entreprises et les particuliers. Le PDCant éolien, écrit par ennova, propriété des SIG et partenaires de Groupe E Greenwatt SA dans le futur site de Côte du Glaney, ne mentionne jamais le seuil de production annuel à atteindre qui déterminera le prix final du kWh.

5. L'impact sur le paysage

Même si le district ne contient pas de paysage d'importance cantonale, à la différence de la région de Morat où le site de Salvenach a opportunément été écarté du plan directeur cantonal, Romont, site historique d'importance nationale, sera littéralement emmuré dans un cirque d'une cinquantaine d'éoliennes géantes. Ce sera particulièrement sensible à l'Ouest, avec le site de Côte du Glâne et sa dizaine d'éoliennes (dans un premier temps) à moins de deux kilomètres à vol d'oiseau du cœur historique. C'est ainsi toute la ligne d'horizon à l'Ouest, soit du côté du soleil couchant, qui sera couverte d'éoliennes, à hauteur des terrasses de la cité historique : bruit, réverbération du soleil la journée (effet stroboscopique) et au soleil couchant (ombres portées du soleil se couchant sur le Jura) puis, toute la nuit, la rotation sans fin des 30 clignotants rouges.

6. Revendications des communes concernées

- Les mesures de vent qui ont justifié les choix des sites du plan directeur cantonal doivent être rendues publiques ;
- Le rapport de l'UniL – IDHEAP doit être décaviardé à l'exception des données personnelles (prénom et nom) des collaborateurs ;
- Le Conseil d'Etat doit garantir aux communes leur droit de déterminer la mise à disposition de leur territoire pour d'éventuels parcs éoliens comme le recommande l'Association suisse des communes (ACS) et comme cela se fait dans plus de 20 cantons suisses.